Ville de Maîche

Nos réf. : NH/PM

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-95 – Règlementation de la circulation rue du Jura pour des Travaux d'aménagement

Le Maire de MAICHE,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
Vu l'avis favorable du Service Territorial d'Aménagement
Vu la demande formulée par l'entreprise VERMOT TP,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre la tenue de Travaux d'aménagement

ARRETE

Article 1 : A partir du 23 octobre 2026 et pour une durée de 1 jours la circulation sera alternée devant le garage Schell au n° 10 rue du Jura pour permettre la sortie des engins de chantier en sécurité.

Article 2 : L'entreprise VERMOT TP mettra en place un alternat de la circulation et une signalisation permettant de protéger les usagers.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :
- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur MONNET Charles pour l'entreprise VERMOT TP.

A Maîche, le 16/10/2026
Le Maire,
Régis LIGIER

MAIRIE de MAÎCHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr